

## La fragmentation politique, une revue de la littérature.

### Abstract

Cet article propose une revue de la littérature théorique abordant la question de la fragmentation politique. Nous présentons une formalisation simplifiée permettant de comparer les hypothèses et les apports des différents modèles théoriques recensés. L'hétérogénéité des électeurs-contribuables motive la fragmentation politique, alors que les économies d'échelle dans la production du bien public ou la mutualisation des risques économiques favorise l'unité politique. Cet article se conclut par une analyse normative du découpage politique.

The purpose of this paper is to provide a survey on political fragmentation. We present a simple formalization which allows the confrontation of different assumptions chosen by the authors. The heterogeneity of voters induces political fragmentation, while scale economies in public good's production or risks mutualization favors political unity. A normative approach of the political fragmentation concludes this article.

Mots clé : bien public, vote, sécession.

JEL : D2, H2, H7.

Je tiens à remercier B. Crettez, J.M. Courtault, R. Deloche, H. Kempf et P. Salmon pour leurs précieux conseils sur les précédentes versions. Je reste seul responsable des erreurs ou omissions.

Grégoire ROTA GRAZIOSI

CERDI, Université d'Auvergne,

65 Boulevard François Mitterrand

63000 Clermont-Ferrand.

**G.ROTA\_GRAZIOSI@cerdi.u-clermont1.fr**

# 1 Introduction

Le monde compte aujourd'hui 195 Etats. Il en dénombrerait seulement 64 en 1871 (date de l'unification allemande), 59 à la veille de la première guerre mondiale et 89 en 1950 (Alesina, Spolaore et Wacziarg (2000)). Alors que les Etats se multiplient sur la scène internationale, leur souveraineté apparaît de plus en plus contestée, par le haut, avec l'intégration des pays dans des communautés internationales (Union Européenne, NAFTA...) et par le bas, avec un regain des mouvements régionaux indépendantistes (Québec, Wallonie, Catalogne, Corse...).

Ces événements ont amené certains auteurs à aborder la question de la sécession. Celle-ci peut se définir comme l'action menée par une partie de la population d'une juridiction politique, en vue de se séparer de celle-ci, pour former une autre juridiction de même compétence que la première. Suivant Casella et Feinstein (2001), une juridiction politique est un groupe d'individus territorialement identifié qui finance et partage un même bien public. La notion de compétence est ici équivalente à celle de souveraineté politique (au sens de Rousseau<sup>1</sup>). Elle suppose l'exercice d'un pouvoir, *i.e.* la capacité d'un agent ou d'un groupe à atteindre ses objectifs.

Ainsi définie, la question de la sécession dépasse le strict cadre de l'Etat national. En effet, toute collectivité qu'elle soit municipale, régionale ou internationale<sup>2</sup> apparaît concernée. Les exemples sont alors multiples : le Groënland et la Communauté Européenne (1985), New York et Staten Island (1993), le Canton du Jura et celui de Bern (1999)... En France, outre la question corse, la tentation séparatiste peut concerner par exemple certaines villes, membres d'un groupement intercommunal qui ne leur serait plus profitable.

Plus largement, une analyse économique de la fragmentation politique conduit à s'interroger sur la stabilité et l'efficacité du découpage politique<sup>3</sup>. Elle permet l'étude des systèmes institutionnels

---

<sup>1</sup> Selon Rousseau, le peuple est un ensemble d'individus, chacun détient une parcelle de la souveraineté et s'exprime par le vote. Sieyès, en revanche, considère le peuple dans son ensemble qui devient la nation. Seule, la nation est souveraine, constituant une personne morale distincte des individus (*cf.* Chantebout (1996)).

<sup>2</sup> Selon Helsley et Strange (2000), toute communauté d'individus fournissant un bien collectif peut être exposée à des tensions sécessionnistes. Ainsi, Duranton (1997) décrit dans une note de bas de page l'éclatement d'un laboratoire de recherche.

<sup>3</sup> La sécession n'est pas la simple réciproque de l'intégration politique. En effet, alors que cette dernière nécessite l'accord des deux juridictions, la séparation lorsqu'elle est unilatérale ne requiert que la volonté d'une majorité

encadrant la production de biens publics et contribue à déterminer les limites à l'unité constitutionnelle d'un Etat. En considérant endogènes les frontières politiques des Etats, l'analyse explique certains mécanismes économiques qui régissent la nation, lieu "naturel" d'expression du pouvoir politique (Gellner (1989) et Hobsbawm (1990)). Enfin, la sécession implique une rupture du lien entre des individus concernés par une même décision collective. Est-elle une limite à la "tyrannie de la majorité", une défaillance de la démocratie ou son prolongement au choix de la taille et de la composition du groupe ?

Quelle que soit la réponse, elle suppose une hétérogénéité initiale de la population, qui dépasse une vision polaire de la société opposant les gouvernants aux gouvernés. Les individus peuvent ainsi se distinguer par leurs revenus ou par leur appréciation qualitative du bien public. Dans le premier cas, la sécession exprime un refus du taux de taxe choisi. Elle résulte alors d'un arbitrage entre l'inégalité économique des agents et leur égalité politique, que confère le droit de vote. La menace de séparation exerce une contrainte sur le comportement des gouvernants, au même titre que la défection ou la prise de parole (Hirschmann (1972)), assimilables ici à l'émigration et au vote. Selon Buchanan et Faith (1987), elle est la "sortie interne", une alternative au vote par les pieds décrit par Tiebout (1956), qui amène le gouvernement à adopter une politique fiscale "accommodante". Pour Bolton et Roland (1997), elle constitue une limite sociale à la redistribution<sup>4</sup>.

Lorsque les individus se distinguent par leur appréciation du bien public, la sécession répond au "principe de proximité politique" (Alesina et Spolaore (1997)). Elle permet à une juridiction d'approcher voire d'atteindre sa taille optimale. Celle-ci est généralement déterminée par un arbitrage entre les coûts d'hétérogénéité de la population et les économies d'échelle liées à la production du bien public. La sécession a alors une finalité allocative en améliorant la qualité subjective du bien public, *i.e.* en rapprochant la politique choisie de celle souhaitée par les individus séparatistes.

Malgré son intérêt, la séparation politique est selon Buchanan et Faith (1987) "a road not travelled". Son traitement suppose en effet l'existence d'un droit de sécession constitutionnellement réal-

---

<sup>4</sup> La nation est alors perçue comme un espace de redistribution tolérée.

isable. Dépassant cette difficulté, certains auteurs ont expliqué la fragmentation politique par la “démocratisation” de plusieurs pays (Alesina et Spolaore (1997)), par une redistribution inadéquate des richesses (Bolton et Roland (1997)), par l’intégration économique des marchés nationaux (Alesina, Spolaore et Wacziarg (2000)) ou plus généralement par un retour à l’individualisme<sup>5</sup> (Rosa (2000)). Alesina, Perotti et Spolaore (1995) et Bolton, Roland et Spolaore (1996) fournissent chacun une revue succincte de la littérature consacrée à la fragmentation politique. Selon ces auteurs, ce sujet se place à la croisée de la finance publique locale et du fédéralisme fiscal. D’autres champs nous semblent pertinents tel que l’analyse économique des Constitutions (Brennan et Buchanan (2000)), la théorie des jeux et la “nouvelle économie politique” (Drazen (2002), Persson et Tabellini (2000)...).

Au terme de cette introduction, il apparaît que la notion de sécession nous renvoie à celle de l’Etat. C’est pourquoi cette revue de la littérature s’organise autour des deux conceptions de l’Etat les plus répandues parmi les économistes. La seconde section présente la sécession lorsque l’Etat est un *Leviathan* qui maximise sa rente. Dans les sections suivantes, l’Etat est assimilé à un gouvernement élu. Nous développons un modèle général de fragmentation politique qui s’inscrit dans le champ de la “nouvelle économie politique”. Les choix collectifs sont le résultat de votes. La troisième section présente trois hypothèses largement partagées. La section suivante propose une formalisation. Dans la cinquième section, nous considérons certaines externalités entre les juridictions qui affectent la décision de sécession. Cet article se conclut par une appréciation normative du découpage politique et par certaines remarques critiques.

## 2 La sécession ou la “sortie interne”

Dans cette section, l’Etat est perçu comme un *Leviathan*. Le gouvernement est un groupe d’individus qui détient le monopole de la violence. Usant de ce pouvoir, il exploite le reste de la population<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Recourant à une dichotomie des organisations entre hiérarchies et marchés, inspirée de Coase, Rosa (2000) voit dans les progrès technologiques, notamment dans le domaine de l’information, une explication à la “prolifération étatique”. La hiérarchie, la forme d’organisation sociale dominante de l’après-guerre, fut supplantée durant les années 60 par le marché plus efficace, mettant fin à l’impérialisme et à l’étatisme.

<sup>6</sup> Dans une perspective historique, Volckart (2000) analyse la création des Etats modernes comme l’émergence d’un monopole sur le marché du bien sécurité militaire.

La première partie de cette section analyse la taille optimale d'un Etat *Leviathan*. Puis, revenant sur l'interaction entre les gouvernants et les gouvernés, nous présentons l'article de Buchanan et Faith (1987) et ses développements. La sécession est alors la "sortie interne", une alternative à l'émigration lorsque la mobilité des individus s'avère impossible ou trop coûteuse. En permettant à des individus "opprimés" d'échapper à leur exploitation économique, la séparation s'apparente à l'exercice d'un droit. La dernière partie présente quelques justifications d'un tel droit.

## 2.1 La taille optimale d'un Etat *Leviathan*

La sécession ou sa menace constitue une limite à la taille géographique des Etats. L'analyse de Friedman (1977) s'avère originale par la définition de la *t*-nation comme la plus large unité juridique où la politique fiscale est effectivement coordonnée. Son hypothèse, reprise par Wittman (1991), est d'admettre que le territoire appartient en définitive à la nation qui propose l'offre la plus élevée. Or, la valeur d'un territoire dépend principalement de l'exploitation fiscale de celui-ci (Rosa (2000)). Le pouvoir économique dessine donc à terme les frontières politiques. L'auteur distingue trois types de taxes selon la nature du facteur assujéti : les impôts fonciers, les prélèvements sur le travail et ceux sur les transactions commerciales. La taille de la *t*-nation varie alors en fonction de l'impôt dominant.

Les taxes commerciales supposent des économies d'échelle, donc de vastes juridictions. Ainsi, selon Friedman (1977), l'Empire romain, qui survécut aux invasions barbares du V<sup>ème</sup> siècle, ne résista pas aux conquêtes arabes (VIII et IX<sup>èmes</sup> siècles) qui affectèrent le commerce méditerranéen, principale source de ses recettes fiscales. L'impôt foncier reste limité, fortement dépendant de la productivité du facteur concerné. La révolution agricole, entre le VII<sup>ème</sup> et le X<sup>ème</sup> siècle, vit l'émergence d'une nébuleuse de petits domaines indépendants, en lieu et place de l'Empire Romain Germanique. Enfin, conformément à l'analyse de Tiebout (1956), la mobilité du travail contraint sensiblement l'impôt sur le revenu. Selon l'auteur, trois moyens permettent d'augmenter le coût de l'émigration : restreindre la mobilité par la force (servage), agrandir la taille des nations ou rendre les frontières politiques moins perméables en les faisant notamment correspondre aux barrières

culturelles, linguistiques ou autres.

Josselin et Marciano (1999) analysent également les limites à l'unité constitutionnelle d'un pays. Ils considèrent l'Etat comme un monopole dont l'objectif est la maximisation de son aire de contrôle légal. Plus un individu est éloigné géographiquement de son gouvernement, plus son contrôle est coûteux et son consentement au pouvoir de l'Etat réduit. Selon ces auteurs, une région périphérique se définit par la discontinuité spatiale du coût de contrôle et du consentement individuel. L'Etat apparaît alors contraint spatialement et son unité menacée par l'existence de ces régions périphériques.

## 2.2 L'exploitation fiscale

Analysant les interactions entre l'Etat et ses administrés, Buchanan et Faith (1987)<sup>7</sup> considèrent la sécession comme une alternative à l'émigration voire à l'évasion fiscale. Ces auteurs participent à une théorie positive des limites de l'impôt. Ils distinguent deux types d'agents : les membres d'une "coalition de partage" et les autres, les exclus. Les premiers assimilables au gouvernement, exercent un pouvoir de taxation sur les seconds, les gouvernés, et se répartissent le surplus dégagé. La sécession permet aux exclus de se soustraire à cette exploitation fiscale. Cette opportunité se traduit par une contrainte de participation des gouvernés qu'intègrent le gouvernement dans son choix de la politique fiscale. Celle-ci est alors dite "accommodante".

Une application immédiate du modèle de Buchanan et Faith (1987) est l'analyse de Berkowitz (1997) à certains pays en transition. Les deux groupes y sont assimilés à deux régions, le centre et la périphérie. Une originalité de l'article de Berkowitz (1997) est de permettre à chaque région d'effectuer des paiements, auprès de la fédération, dépassant ses obligations fiscales. La raison d'une telle générosité est de maintenir l'unité politique, non par des transferts directs d'une région vers une autre, mais par la fourniture d'une quantité de bien public supplémentaire. Cette pratique fut observée en Tchécoslovaquie par la République Tchèque (en 1991 et 1992) et en Union Soviétique par la République Russe, à l'égard des autres républiques de leur fédération respective.

De façon implicite, Buchanan et Faith (1987) supposent que les membres de la "coalition de

---

<sup>7</sup> Buchanan et Faith (1987) ignorent l'effet de la sécession sur le revenu privé des individus. Une version corrigée de ce modèle est développée par Rota Graziosi (2003).

partage” ont la capacité d’en interdire l’entrée. Pour ces auteurs, le pouvoir des gouvernants résulte d’une participation politique active. Cependant, celle-ci n’est pas expliquée, le vote étant notamment absent de leur modèle. Les articles présentés à partir de la section suivante comblent cette lacune en considérant un processus démocratique des décisions collectives. D’autres solutions ont cependant été proposées.

Dans le cadre de la théorie des jeux coopératifs, Reny et Wooders (1995) définissent la sécession comme une menace permettant à un groupe de joueurs d’augmenter leurs gains au détriment des autres. Ces auteurs déterminent les conditions nécessaires et suffisantes sur les gains qui assurent l’existence d’une coalition stable. L’une de celles-là est la dépendance des individus les uns à l’égard des autres, à l’origine de la solidarité entre agents rationnels. Recourant à un jeu de coordination, Yarbrough et Yarbrough (1998) s’inspirent des travaux d’Olson (1965) et (1982), qui expliquent en particulier pourquoi des “petits” groupes ont un pouvoir d’action collective supérieur aux autres. La sécession permet alors d’échapper à un équilibre sous-optimal, en modifiant la composition de la population et en améliorant la coordination des agents.

Austin (1995) et Helsley et Strange (2000) améliorent également l’approche de Buchanan et Faith (1987). Le premier considère la crédibilité de la sécession comme le facteur déterminant la politique fiscale. Or, cette crédibilité dépend directement du pouvoir d’exclusion que détiennent les membres. Si ce pouvoir est inexistant, la menace de sécession devient nulle. Analysant la prolifération des institutions privées qui se substituent aux services publics dans de nombreux domaines (éducation, logement...), Helsley et Strange (2000) modélisent la sécession comme la formation d’un club qui fournirait à ses seuls membres un service ou un bien jusqu’alors assuré par la communauté dans son ensemble. La sécession met fin à une certaine exploitation, car les individus pauvres profitent des agents les plus riches.

Certes, ni Austin (1995), ni Helsley et Strange (2000) n’analysent directement l’origine du pouvoir des gouvernants sur les gouvernés. Cependant, ces auteurs soulignent la nécessité d’un mécanisme d’exclusion ou de régulation pour garantir la formation et la pérennité d’un club. Au niveau consti-

tutionnel, l'exclusion s'exprime notamment par des lois sur l'immigration. Jehiel et Scotchmer (2001) en distinguent quatre : la libre-circulation, l'admission à la majorité, à l'unanimité ou conditionnée par la demande en bien public de l'immigrant potentiel. Cette dernière règle est liée aux caractéristiques de l'individu comme son revenu ou sa dotation initiale (en capital humain par exemple). Lorsque les caractéristiques individuelles deviennent une information privée, l'exclusion directe est impossible selon Helsley et Strange (2000). La régulation s'impose alors. Les auteurs la conçoivent comme l'obligation qu'ont les membres d'un groupe d'entreprendre une action minimale observable. Cette régulation présente deux avantages : elle permet une sélection en dissuadant l'entrée d'individus indésirables pour lesquels l'action minimale s'avère trop coûteuse ; elle améliore l'action individuelle moyenne, donc la qualité du club, en contraignant certains membres à s'investir plus qu'ils ne l'auraient souhaité initialement. La régulation apparaît comme un instrument tout aussi efficace que l'exclusion directe pour maximiser le bien-être des membres d'un club.

### **2.3 Le droit de sécession**

Une hypothèse avancée par la plupart des auteurs cités dans cette revue concerne l'existence d'un droit de sécession<sup>8</sup>. Ulen (1998) distingue deux théories justifiant ce droit : celle du consentement (Beran (1987)) et celle de la moralité de la sécession (Buchanan (1991)). La première théorie relève d'une approche contractuelle de l'Etat. Elle fonde la légitimité du gouvernement sur l'adhésion de la population. Les individus n'acceptent leurs obligations politiques que par leur consentement. Or, si celui-ci peut être librement donné, il peut être également librement retiré. Le droit de sécession est alors un droit imprescriptible<sup>9</sup>.

Cependant, Beran (1987) avoue les limites réelles d'une théorie du consentement. Une sécession trop facilement réalisable implique des coûts non négligeables et risque d'affecter le processus démocratique. Elle exacerbe la concurrence entre gouvernements jusqu'à la rendre néfaste. Les

---

<sup>8</sup> Bordignon et Brusco (2000) font exception en discutant l'optimalité d'introduire un tel droit dans la Constitution d'une fédération.

<sup>9</sup> Dieckhoff (2000) (p. 259) résume cette approche :

“La sécession constitue un droit imprescriptible qui appartient à tout groupe qui est en mesure de rassembler, sur un territoire donné, une majorité favorable à la séparation d'avec l'Etat établi.”

autorités publiques, dont les ressources fiscales sont fortement contraintes, peuvent difficilement s’engager à long terme. De plus, certains groupes d’agents sont susceptibles d’adopter des comportements opportunistes, préjudiciables à toute la communauté d’origine. C’est pourquoi la possibilité de faire sécession doit exister, tout en restant limitée.

La seconde théorie, développée par Buchanan (1991), définit le droit de sécession comme un droit compensatoire. Ce droit est moralement fondé lorsqu’il permet de rectifier une injustice passée (Républiques Baltes, Bangladesh) ou de mettre fin à une redistribution discriminatoire (Buchanan et Faith (1987) ou Bolton et Roland (1997)). Cependant, selon Weinstock (2001), l’existence d’un droit moral ne signifie pas sa reconnaissance légale, celle-ci pouvant s’avérer excessivement coûteuse. Remarquant l’existence de certains droits légaux sans nécessairement de fondement moral, l’auteur conçoit le droit de sécession comme un moyen d’encadrer, voire de contrôler, un processus qu’il juge de toute façon inévitable<sup>10</sup>. Ce droit permettrait d’imposer des contraintes telles qu’une supermajorité ou un délai décennal entre deux *referenda* portant sur l’indépendance. Ce cadre légal augmenterait alors sensiblement le coût même d’une menace de sécession et améliorerait la confiance des individus dans leur Constitution.

### **3 La sécession ou le “principe de proximité” : Hypothèses**

Etant admis un droit de sécession, nous développons maintenant les travaux qui s’inscrivent dans le cadre de la “nouvelle économie politique”. Levant l’hypothèse d’un Etat *Leviathan*, les auteurs recourent à un modèle de vote pour déterminer la politique choisie et l’éventuelle sécession de leur juridiction. La sécession répond alors au “principe de proximité politique” en rapprochant les politiques choisies de celles souhaitées par la population concernée. Trois hypothèses sont généralement avancées dans cette littérature. Elles concernent la procédure de vote retenue, l’immobilité des individus et la nature des frontières politiques.

---

<sup>10</sup> L’auteur remarque que la plupart des sécessions se réalisent en-dehors de tout cadre légal.

### 3.1 Le vote

Les décisions politiques sont prises par un vote à la majorité. La démocratie est soit directe (*referendum*), soit représentative. Dans ce dernier cas, en l'absence d'effet de délégation, le représentant élu correspond à l'électeur médian. Le recours au modèle spatial de vote (Black (1948)) impose deux conditions : l'unimodalité des préférences individuelles et l'unidimensionnalité de l'ensemble des alternatives politiques.

L'unimodalité des préférences requiert des hypothèses formelles sur la fonction d'utilité des agents, qui ne s'avèrent guère contraignantes dans la littérature étudiée. En revanche, la seconde condition limite sensiblement la portée des modèles. L'ensemble des alternatives politiques exprime l'hétérogénéité des agents. Son unidimensionnalité est une restriction importante, puisqu'elle signifie l'unidimensionnalité des caractères distinctifs des individus<sup>11</sup>.

Plusieurs solutions permettent de passer d'un environnement politique multidimensionnel à un espace unidimensionnel. Bolton et Roland (1996) différencient les agents selon leur revenu et leur préférence en matière de bien public. La construction d'un revenu hédonique intégrant ces deux critères de différenciation permet de satisfaire la condition d'unidimensionnalité. Cette démarche est similaire à celle utilisée par la théorie "idéologique" du vote (Hinich et Munger (1997)), où les individus se distinguent par leurs positions dans un espace politique multidimensionnel et choisissent un candidat localisé dans un espace idéologique (unidimensionnel).

Une autre option est de supposer une séquence des votes. Cependant, l'agenda des décisions politiques détermine l'équilibre final. Buchanan (1997) distingue deux niveaux de choix politiques : les décisions constitutionnelles et celles ordinaires. Les premières définissent le cadre d'intervention des secondes. Suivant la dichotomie marshallienne des choix d'investissements (long terme, court terme), l'auteur suppose que les agents se prononcent d'abord sur la politique la moins réversible, *i.e.* celle dont le coût d'engagement est le plus important. Puis, connaissant le résultat du premier vote, les électeurs choisissent la politique ordinaire lors d'un second tour.

---

<sup>11</sup> Wittman (1989) considère même cette condition comme une source d'erreur, car elle consiste à appliquer une méthode unidimensionnelle à des questions politiques multidimensionnelles.

### 3.2 L'immobilité des agents

La seconde hypothèse concerne l'immobilité des agents. Selon Buchanan et Faith (1987), la sécession est une alternative au vote par les pieds lorsqu'il est impossible ou trop coûteux aux individus de migrer. L'immobilité, ou du moins une mobilité coûteuse, apparaît comme une hypothèse cruciale pour expliquer la fragmentation politique. Celle-là est valable dans l'espace géographique comme dans celui des choix politiques.

Plusieurs justifications sont avancées au niveau géographique. Les régions concernées par des mouvements sécessionnistes importants ont une identité très forte, sensiblement différente de l'identité nationale. Cette divergence conduit à un particularisme régional développé (culturel, linguistique...), qui freine la migration géographique<sup>12</sup>. Pour Faini et alii (1997), les facteurs culturels n'expliquent pas la faible mobilité interrégionale constatée. Déjà à l'oeuvre dans les années 50 et 60, ils n'empêchèrent pas 10 millions d'Européens de s'expatrier. L'absence de grandes migrations résulte davantage d'inefficacités du marché du travail et de coûts élevés à la mobilité (notamment en matière de logement). Enfin, l'émigration suppose une ouverture des pays d'accueil (Jehiel et Scotchmer (2001)).

L'immobilité géographique signifie souvent dans la littérature consultée l'absence de toute concurrence fiscale entre juridictions. Si les individus se distinguent par leur revenu, fonction de leur dotation en travail, alors l'immobilité implique une distribution donnée des revenus. Sous l'hypothèse de parfaite équivalence entre espace géographique et espace des préférences individuelles (Alesina et Spolaore (1997)), elle signifie des préférences politiques exogènes, condition nécessaire à l'application du modèle spatial de vote (Enelow et Hinich (1984)).

### 3.3 La nature des frontières politiques

La troisième hypothèse porte sur la nature des frontières politiques. Celles-ci sont soit endogènes, soit exogènes. Le choix de l'une des alternatives détermine si le nombre de juridictions est fixe ou variable.

Avec des frontières endogènes, le découpage politique est une partition de la population qui évolue

---

<sup>12</sup> Drèze (1993) cite la Corse, la Catalogne et la Wallonie comme exemple de régions qui seraient susceptibles de faire sécession tout en restant au sein de l'Union Européenne. Dion (1995) explique comment la spécificité linguistique du Québec l'isole du reste du Canada. Ce sentiment de rejet ressenti par les québécois, combiné à la peur d'une uniformisation culturelle, aboutit aux revendications sécessionnistes.

selon certains facteurs tels que la distribution des dotations individuelles, le coût de congestion ou de production du bien public, l'intensité des préférences pour celui-ci... Une conséquence immédiate de cette hypothèse est un découpage symétrique du monde, où toutes les juridictions sont de même taille.

La nature des frontières politiques affecte également les modalités du vote. Lorsqu'elles sont endogènes, les frontières correspondent à la localisation des individus indifférents entre habiter l'une des deux juridictions contigues. La sécession, si elle survient, est approuvée à l'unanimité, car tous les individus habitant la nouvelle juridiction politique sont favorables à la création de celle-ci. *A contrario*, l'hypothèse de frontières politiques exogènes fixe les tailles des juridictions, qui ne sont plus systématiquement identiques à l'équilibre. La sécession peut être décidée à la majorité simple, qualifiée voire à l'unanimité. Si l'une des deux premières options est retenue, la population des juridictions concernées se partage entre séparatistes et partisans de l'union. Cette division confère une dimension conflictuelle à la question de la fragmentation politique.

Selon Musgrave (1997), l'hypothèse de frontière endogène implique des individus totalement souverains. Son alternative considère comme données les juridictions politiques qui se distinguent par leur histoire, leur géographie, leur composition ethnique... Pour cet auteur, cette dernière approche s'avère plus réaliste. Nous ne précisons pas ici l'hypothèse retenue, le modèle se contentant de présenter les différents arbitrages développés dans la littérature consultée.

## **4 La sécession ou le “principe de proximité” : un modèle général**

Cette section présente la formalisation choisie. Nous l'appliquons à deux articles essentiels : Alesina et Spolaore (1997) et Bolton et Roland (1997). L'intégration de l'incertitude économique nous conduit ensuite à considérer d'autres arbitrages concourant au découpage politique.

### **4.1 Formalisation**

Nous considérons un jeu séquentiel. A la première étape, les habitants d'une région votent le statut de celle-ci (indépendance ou *statu quo*). A la seconde, ils déterminent collectivement la politique

menée<sup>13</sup> au niveau local ou central.

Les agents se distinguent par leurs revenus ou par leurs préférences en matière de bien public. Le premier type d'hétérogénéité implique des difficultés de redistribution. La quantité de bien public, *i.e.* la somme collectée et redistribuée, est l'objet de conflits d'intérêts entre les habitants d'un même pays. La sécession vise à réduire la disparité économique de la communauté (Bolton et Roland (1997)). En revanche, lorsque l'hétérogénéité porte sur l'appréciation individuelle du bien public, la décision collective concerne la qualité ou les caractéristiques de celui-ci, qu'elles soient géographiques, linguistiques ou autres. En rendant la population plus homogène, la sécession améliore la satisfaction moyenne des électeurs-contribuables (Alesina et Spolaore (1997)). Selon la nature de l'hétérogénéité, la sécession a un effet quantitatif ou qualitatif. Les deux problématiques exposées ne sont toutefois pas mutuellement exclusives. Elles peuvent même se combiner dans une unique formulation (Bolton et Roland (1996), Rota Graziosi (2001)...).

Les agents consomment des biens publics et des biens privés, supposés parfaitement substituables<sup>14</sup>. Les auteurs admettent, en outre, une utilité additivement séparable. Par sa nature, le bien public est nécessaire : aucun agent ne peut échapper ni à sa consommation ni à son financement. Il est assimilable à des biens (ou services) publics ou à des transferts gouvernementaux. Les obligations fiscales se traduisent par un taux de taxe unique. Cette hypothèse très restrictive permet d'éviter les difficultés informationnelles, voire l'impossibilité d'instaurer démocratiquement un schéma de transfert qui intégrerait l'appréciation individuelle du bien public<sup>15</sup> (Alesina et Spolaore (1997)).

Soit  $V_i(\cdot)$  l'utilité d'un agent  $i$ ,

$$\begin{aligned} V_i : \quad & \mathbb{R}^+ \times \mathbb{R}^+ \times \mathbb{I} \longrightarrow \mathbb{R} \\ & (c_i, g, q) \longmapsto c_i + v_i(g, q) \end{aligned}$$

- $c_i$  est la consommation privée, égale au revenu disponible. Elle varie selon la richesse initiale

---

<sup>13</sup> Cette politique peut, à son tour, exiger plusieurs votes.

<sup>14</sup> La complémentarité des biens privés et publics n'est pas développée explicitement dans cette revue de la littérature (*cf.* Casella (1994 et 2001), Casella et Feinstein (2001)).

<sup>15</sup> Le Breton et Weber (2001) analysent les schémas compensatoires qui préviennent tout mouvement migratoire ou sécessionniste. Ils déterminent les conditions nécessaires et suffisantes sur la distribution des préférences individuelles qui assurent l'efficacité et la stabilité du découpage politique. Cependant, le vote n'est pas intégré à leur analyse.

de l'agent ( $w_i$ ) et le taux de taxe ( $t$ ) (uniforme). Nous avons :  $c_i = (1 - t)w_i$ . Le revenu individuel ( $w_i$ ) est initialement exogène et certain, il deviendra aléatoire voire endogène par la suite.

- $g$  est la quantité de bien public fournie dans la juridiction concernée. Elle peut être soit fixe, soit endogène, variant alors selon le taux de taxe ( $t$ ) et la base imposable ( $Y$ )<sup>16</sup> :  $g = g(t, Y)$ .

Nous conservons l'expression générale  $g$ .

- $q$ , un  $n$ -upplet de  $(\mathbb{I})$ <sup>17</sup>, représente la qualité du bien public. Suivant la démarche de Hotelling et Lancaster, nous admettons que tout individu a un bien public idéal. La fonction  $v_i(g, q)$  de  $\mathbb{R}^+ \times \mathbb{I}$  dans  $\mathbb{R}$  représente la satisfaction de l'individu  $i$ , consommant une quantité  $g$  de bien public de qualité  $q$ . Tous les auteurs cités supposent implicitement qu'un changement de qualité ( $q$ ) n'altère pas le coût de fourniture.

La (ou les) variable(s) endogène(s) ( $t_m$ ,  $g_m$  ou  $q_m$ ) sont choisies par un vote à la majorité. Elles correspondent aux préférences médianes de la population consultée<sup>18</sup>. L'utilité indirecte de l'individu  $i$ , où le prix ( $t$ ) et la quantité ( $g$ ) interviennent, s'écrit alors :

$$U_i(t_m, g_m, q_m; w_i) = (1 - t_m).w_i + v_i(g_m, q_m)$$

Nous indiquons par  $s$ , les différentes variables après sécession. La séparation modifie la quantité et la qualité du bien public. Elle affecte également le revenu individuel :  $w_i^s \equiv \alpha(w_i)$ , avec  $0 <$

<sup>16</sup> Où,

$$Y = \int_{\underline{w}}^{\bar{w}} w_i h(w_i) dw_i$$

Avec  $h(\cdot)$  la distribution des revenus dans le pays, sur le support  $[\underline{w}, \bar{w}]$ .

<sup>17</sup>  $q = (q_1, q_2, \dots, q_n)$ , où  $q_i$  représente la caractéristique  $i$  du bien public.  $(\mathbb{I})$  est un ensemble de dimension  $n$ , qui réunit toutes les valeurs possibles des  $n$  caractéristiques du bien public. Etant données les conditions d'application du théorème de l'électeur médian, l'ensemble  $(\mathbb{I})$  est souvent réduit à une seule dimension, par exemple la localisation géographique.

<sup>18</sup> La qualité médiane devient généralement délicate à déterminer dès que l'espace des préférences individuelles est multidimensionnel. Nous supposons que chaque caractéristique du bien public est choisie par un vote. Cependant, sous cette hypothèse, le résultat final varie selon l'agenda des votes. Dans cette revue de la littérature, les modèles présentés ne dépassent pas le cas bidimensionnel.

$\alpha(w_i) \leq w_i$ <sup>19</sup>. L'utilité de l'agent  $i$  devient :

$$U_i^s(t_m^s, g_m^s, q_m^s; \alpha(w_i)) = (1 - t_m^s) \cdot \alpha(w_i) + v_i(g_m^s, q_m^s)$$

où  $t_m^s$  et  $q_m^s$  sont déterminés par le vote de la population sécessionniste. L'individu  $i$  souhaite l'indépendance si et seulement si celle-ci lui procure un niveau d'utilité plus élevé. La différence de satisfaction peut s'écrire :

$$\begin{aligned} \Delta U_i &\equiv U_i^s(t_m^s, g_m^s, q_m^s; \alpha(w_i)) - U_i(t_m, g_m, q_m; w_i) \\ \Delta U_i &= \underbrace{(1 - t_m^s) \cdot (\alpha(w_i) - w_i)}_{E_i^r} + \underbrace{(t_m - t_m^s) w_i + v_i(g_m^s, q_m) - v_i(g_m, q_m)}_{E_i^f} \\ &\quad + \underbrace{v_i(g_m^s, q_m^s) - v_i(g_m^s, q_m)}_{E_i^p} \end{aligned}$$

L'indépendance implique trois effets : un effet de revenu ( $E_i^r$ ), un effet fiscal ( $E_i^f$ ) et un effet politique ( $E_i^p$ ).

- Le premier terme, noté  $E_i^r$ , est la perte de revenu individuel, conséquence directe de l'hypothèse d'un coût de sécession. De  $w_i \geq \alpha(w_i)$ , nous en déduisons :  $E_i^r \leq 0$ .
- L'effet fiscal, noté  $E_i^f$ , est d'ordre quantitatif. Il se décompose en deux éléments.  $(t_m - t_m^s) w_i$  évalue la variation des taux de taxe. Son signe dépend de la présence d'éventuelles économies d'échelle dans la production du bien public et des préférences du nouvel électeur médian. Généralement, la contraction de la taille du pays, donc de la base imposable ( $Y$ ), implique un alourdissement de la charge fiscale individuelle, *i.e.*  $t_m^s > t_m$ . La seconde composante,  $v_i(g_m^s, q_m) - v_i(g_m, q_m)$ , mesure la variation en quantité du bien public, à qualité identique. Son signe dépend de l'évolution conjointe de l'assiette fiscale ( $Y$ ) et du taux de taxation préféré ( $t_m^s$  et  $t_m$ ).
- L'effet politique, noté  $E_i^p$ , est qualitatif. Il résulte du changement d'identité du décideur politique à l'équilibre. Lorsque cet effet est positif, la sécession ou la décentralisation satisfait une logique de proximité politique. Elle rapproche la politique effective de celle idéale de l'agent  $i$ .

---

<sup>19</sup> Seuls, Drèze (1993) et Berkowitz (1997) envisagent d'éventuels gains privés à la sécession.

## 4.2 Application à la littérature

Le tableau suivant résume les apports de deux articles importants : Alesina et Spolaore (1997) et Bolton et Roland (1997).

	<b>Alesina et Spolaore (1997)</b>	<b>Bolton et Roland (1997)</b>
<b>Nature des frontières politiques</b>	endogènes	exogènes
<b>Nature de l'hétérogénéité</b>	appréciation du bien public	revenu
$\mathbf{E}_i^r$	0	$(\alpha - 1) \cdot w_i < 0$
$\mathbf{E}_i^f$	$(t - t^s) \cdot w < 0$	$(t - \alpha \cdot t^s) \cdot w_i + g^s - g \geq 0$
$\mathbf{E}_i^p$	$a.g. (q_i - q_i^s) \geq 0$	0

Pour Alesina et Spolaore (1997), le découpage politique est déterminé par un arbitrage entre l'effet fiscal et l'effet politique. En revanche, Bolton et Roland (1997) opposent l'effet revenu à l'effet fiscal. Pour les premiers, la sécession a une finalité purement allocative en rapprochant en moyenne le bien public local de la population qui le finance. *A contrario*, les seconds soulignent l'impact redistributif d'une séparation politique.

## 4.3 Aléa moral versus risque économique

L'introduction de l'incertitude, sous la forme par exemple d'un revenu individuel aléatoire<sup>20</sup>, nous conduit à considérer d'autres forces centrifuges et centripètes influençant le découpage politique. L'union politique permet une mutualisation des risques économiques et stabilise les revenus disponibles des agents. Pourtant, l'union présente deux inconvénients, qui sont autant d'avantages pour la sécession : (i) un risque d'aléa moral de la part des assurés et (ii) une plus grande incertitude politique, due à une diversité des électeurs plus prononcée.

Nous distinguons donc deux autres arbitrages. Le premier résulte d'une tension entre la mutualisation des risques et l'aléa moral induit (Eichengreen et Hagen (1996)). Les assurés sont les

---

<sup>20</sup> Nous pouvons par exemple supposer que le revenu individuel ( $w_i$ ) est fonction d'une dotation initiale ( $n_i$ ) et d'un choc spécifique à l'agent ( $\varepsilon_i$ ) ou à sa région ( $\varepsilon_j$ ).

gouvernements locaux, dont les efforts politiques réduisent l'exposition de leur juridiction au risque. Le second arbitrage est développé par Persson et Tabellini (1996). Chaque individu est face à deux types de risque : un risque économique et un risque politique. La sécession réduit l'incertitude politique en limitant la disparité des votants, mais elle accroît l'incertitude économique en supprimant tout mécanisme d'assurance interrégionale<sup>21</sup>.

## 5 Externalités interjuridictionnelles

Nous n'abordons pas ici la principale source d'externalités entre juridictions, à savoir leur intégration économique. Dans le cadre du modèle général présenté plus-haut, une ouverture économique complète se traduit par l'égalité :  $w_i = w_i^s$ . Le revenu individuel n'est plus fonction de la taille du marché national mais de l'accès au marché mondial. L'intégration économique réduit sensiblement le coût de la sécession et peut apparaître comme un substitut stratégique à l'intégration politique des Etats. Ainsi, selon Alesina et Spolaore (1997), Alesina, Spolaore et Wacziarg (2000), Casella (1994, 2001), Casella et Feinstein (2001)... l'intégration économique favorise la fragmentation politique<sup>22</sup>.

Nous considérons ici deux autres sources d'externalités interjuridictionnelles susceptibles d'influencer la fragmentation politique. La première concerne l'exclusivité des biens publics fournis par chaque juridiction. La seconde résulte de la levée de l'hypothèse d'immobilité des habitants.

### 5.1 Consommation du bien public

Constatant le comportement opportuniste de certains "petits" pays (Islande, Norvège, Suisse...) qui préfèrent rester hors de l'Union Européenne tout en profitant de certains biens publics fournis par celle-ci, Ellingsen (1998) lève une autre hypothèse en supposant que la consommation de bien public n'est pas exclusive aux seuls membres de la juridiction politique qui le finance. L'utilité individuelle dépend donc de la somme des quantités produites par toutes les juridictions. La sécession permet non

---

<sup>21</sup> A l'opposé, Cremer et Palfrey (1996) développent un modèle où la centralisation réduit l'incertitude politique. Les électeurs ne détiennent qu'une information incomplète sur la position des électeurs médians régionaux et fédéral. Pour chaque agent, la politique médiane de l'union est non seulement plus proche de celle préférée en moyenne, mais également moins incertaine que la politique médiane de son district. La centralisation fiscale présente alors l'avantage de la modération politique.

<sup>22</sup> Nous renvoyons le lecteur intéressé à l'article de Siroën (2002).

seulement à la majorité d'une juridiction (minoritaire dans l'union) de choisir sa politique préférée, mais elle offre également l'opportunité de profiter d'un bien public fourni et financé par les autres juridictions.

Les arbitrages précédents se trouvent sensiblement modifiés par l'éventuel avantage d'un comportement opportuniste en cas de sécession. L'union supprime certes les externalités interjuridictionnelles. Mais, elle modifie la composition de la population totale. Certaines régions devenues minoritaires dans l'union ne peuvent plus produire le bien public majoritairement désiré par leurs habitants. L'analyse d'Ellingsen (1998) se résume ainsi :

	<b>Ellingsen (1998)</b>
<b>Nature des frontières politiques</b>	exogènes
<b>Nature de l'hétérogénéité</b>	appréciation du bien public
$\mathbf{E}_i^r$	0
$\mathbf{E}_i^f$	$t - t^s \geq 0$ <sup>23</sup>
$\mathbf{E}_i^p$	$v_i(g, q) - v_i(G^s, q_j) \geq 0$ <sup>24</sup>

où la quantité ( $g$ ) et la qualité ( $q$ ) du bien public sont décidés à la majorité de l'union,  $G^s = g_1^s + g_2^s$ , avec  $g_{j=1,2}^s$  (et  $q_j$ ) voté par la majorité de la juridiction  $j$ . Trois facteurs déterminent la situation d'équilibre (intégration ou séparation politique) : les tailles, donc les capacités fiscales des juridictions, la nature et l'ampleur de l'hétérogénéité de la population (intrajuridictionnelle ou interjuridictionnelle).

## 5.2 Mobilité des individus

Avec la mobilité géographique apparaît la concurrence fiscale. Elle porte sur l'unique facteur de production considéré : le travail<sup>25</sup>. Si la mobilité concerne l'espace des choix politiques, les préférences

<sup>23</sup> L'effet fiscal peut être positif si la séparation permet à la plus petite région (minoritaire au sein de l'union) de choisir une quantité moindre de bien public.

<sup>24</sup> L'auteur se limite à deux types d'individus :

$$v_i(g, q_i) = q_i \cdot G \quad q_i \in \{q_A, q_B\}$$

<sup>25</sup> Le capital est rarement considéré dans les articles étudiant la sécession.

peuvent alors être manipulées. Ainsi, dans le cas tchécoslovaque analysé par Young (1995), la sécession résulte en grande partie d’une polarisation de la population par deux leaders politiques.

### 5.2.1 Mobilité géographique et “agglomération”

Que se passe-t-il si l’individu est “libre”<sup>26</sup> d’émigrer ou, en d’autres termes, de “voter avec les pieds” ? En préambule, il semble évident que la mobilité géographique des agents affecte leur répartition spatiale. Aux arbitrages précédents, nous pouvons donc ajouter certains développés dans le cadre de la nouvelle économie géographique qui déterminent notamment le processus d’agglomération urbaine<sup>27</sup>.

Alesina et Spolaore (1997) ne considèrent qu’une mobilité des agents *ex ante* (à une étape 0 du jeu développé à la section 4). Celle-ci explique la stratification sociale et justifie leur hypothèse d’équivalence entre proximité géographique et proximité des préférences en matière de bien public. En revanche, Bolton et Roland (1997) analysent réellement les conséquences de la mobilité des individus. Celle-ci induit une concurrence fiscale qui se traduit par une harmonisation systématique des taux de prélèvement. L’union est alors toujours préférée, la sécession devenant superflue.

Les conclusions de Bolton et Roland (1996) diffèrent selon la nature de l’hétérogénéité de la population. Si les individus ne se distinguent que par leur revenu, la mobilité implique des politiques fiscales identiques à l’instar de Bolton et Roland (1997). Elle favorise l’union politique en réduisant le coût. *A contrario*, lorsque les agents s’opposent sur la qualité des biens publics, la mobilité accentue la diversité politique, contrariant l’intégration politique. Conformément à l’analyse de Tiebout (1956), chaque juridiction fournit alors un certain type de bien public, qui répond aux souhaits de sa population. Suivant le type de différenciation des individus, la mobilité atténue ou exacerbe les velléités sécessionnistes.

---

<sup>26</sup> Cette “liberté” peut signifier un coût de migration réduit ou l’absence de condition à l’entrée dans la juridiction choisie (Jehiel et Scotchmer (2001)).

<sup>27</sup> Pour Papageorgiou et Smith (1983) par exemple, la force centrifuge provient de la préférence des agents pour l’espace. L’utilité de chacun est supposée croître avec la consommation d’un bien “sol”, dont la quantité totale est fixe. La force centripète se déduit des interactions entre agents. Assimilables à des externalités positives, celles-ci sont supposées s’atténuer avec la distance qui sépare les individus. Nous retrouvons là une caractéristique essentielle du modèle “conformiste” d’Akerlof (1997).

Olofsgard (2002) considère deux groupes ethniques aux préférences politiques différentes, répartis dans deux juridictions. Seules, les minorités ethniques régionales ont la capacité d’émigrer, leur mobilité étant supposée ne pas affecter l’identité culturelle de l’électeur médian. La sécession est politiquement motivée lorsqu’elle permet à la majorité régionale de choisir sa politique préférée. Elle est économique si l’indépendance améliore la productivité moyenne régionale. Cependant, la sécession est toujours coûteuse en réduisant le revenu individuel. Lorsque la séparation politique survient, une diaspora (minorité ethnique) émerge dans chaque région. Le choix de la nouvelle politique influence alors les flux de migration, le solde migratoire affectant les revenus individuels.

Selon Olofsgard (2002), la mobilité diminue le risque de sécession politiquement motivée. Si la minorité ethnique émigre après l’indépendance, le revenu de la majorité régionale se réduit. Certes, celle-ci peut choisir une politique “accommodante” en tenant compte des préférences de sa minorité (Buchanan et Faith (1987)), mais une telle attitude réduit l’intérêt même de l’indépendance. Lorsque la sécession est économiquement motivée, la région plus productive devient plus attractive. En augmentant la taille de la population régionale, la mobilité réduit le coût de l’indépendance et accentue la pression séparatiste. Cependant, la majorité ethnique de l’union peut tempérer les velléités sécessionnistes en adoptant également une politique “accommodante”. Des minorités ethniques plus importantes et plus mobiles impliquent un marché du travail plus concurrentiel. Cet effet privilégie la dimension économique de la politique choisie au détriment de sa dimension ethnique.

### **5.2.2 Variation des préférences et “polarisation”**

Lorsque la localisation d’un agent représente sa politique idéale (Alesina et Spolaore (1997)...), la mobilité signifie un changement des préférences individuelles. Etudiant le cas Tchéco-Slovaque, Young (1995) décrit le phénomène de “polarisation” de la population, qui s’acheva par la sécession. La polarisation est selon cet auteur “le développement d’une animosité réciproque de deux communautés, doublée de l’impression de part et d’autre, que leurs intérêts sont distincts et ne peuvent être satisfaits que par la séparation”. Dans une démarche axiomatique, Esteban et Ray (1994) établissent une mesure de la polarisation. Celle-ci se compose de deux éléments : une fonction d’identification qui

appréhende l'homogénéité intragroupe, et une fonction d'aliénation qui caractérise l'hétérogénéité intergroupe. La première varie selon la taille du groupe auquel l'individu s'identifie ; la seconde dépend de la distance qui sépare les groupes (dans l'espace des préférences ou des revenus). L'homogénéité intragroupe et l'hétérogénéité intergroupe accentuent toutes deux la polarisation de la population étudiée.

L'évolution des préférences des électeurs tchécoslovaques, *i.e.* leur polarisation, fut d'autant plus nette qu'elle survint en quelques mois : en 1990, 5% des Tchèques et 8% des Slovaques étaient favorables à la sécession (respectivement 72% et 57% préféraient une fédération) ; en septembre 1992, plus de 80% des deux populations pensaient que la sécession était inévitable (Young (1995), p. 127). La séparation politique s'est réalisée sans *referendum*. Deux hommes politiques se sont rapidement imposés au cours des débats : du côté slovaque, Meciar préférait initialement une Slovaquie souveraine, non indépendante, munie d'une Constitution, d'une banque centrale distincte et d'un président élu au suffrage universel ; du côté tchèque, Klaus souhaitait des réformes économiques importantes, proposant soit le *statu quo*, soit une fédération plus centralisée<sup>28</sup>. Le rejet des propositions avancées par l'autre partie et l'utilisation à des fins électorales des antagonismes nationaux ont rapidement amené ces responsables politiques à s'entendre sur une unique issue : la sécession<sup>29</sup>. La polarisation de l'opinion n'a pas seulement accéléré la séparation politique, mais elle en a surtout créé le besoin.

## 6 Vers un découpage politique optimal ?

Nous concluons cette analyse en étudiant l'optimalité du découpage politique. Celle-ci est généralement appréciée par une analyse en terme de surplus<sup>30</sup>. Alesina et Spolaore (1997) évaluent l'efficacité

---

<sup>28</sup> Meciar est le fondateur du Mouvement pour une Slovaquie Démocratique (MSD) et ancien premier ministre tchécoslovaque. Klaus est le chef du Parti Civique Démocratique (PCD) et ancien ministre des finances tchécoslovaque.

<sup>29</sup> Pour Young (1995),

“Le cas tchécoslovaque illustre comment le phénomène de polarisation peut être provoqué par des manœuvres partisans, comment il se révèle également profitable aux deux factions ennemies et comment les leaders peuvent influencer l'opinion, particulièrement lorsque les ressources de l'Etat sont à leur disposition.”

<sup>30</sup> Suivant Cornes et Sandler (1986), il convient de distinguer deux types d'optima de Pareto. Le premier correspond à la maximisation d'une fonction de bien-être social intégrant l'utilité de tous les habitants. Cette approche est adoptée par Alesina et Spolaore (1997), Yarbrough et Yarbrough (1998),... Le second type d'optima se concentre sur une juridiction et se définit à partir de l'utilité des seuls habitants de celle-ci (*cf.* Rota Graziosi (2001) pour une comparaison

économique de la démocratie en comparant le nombre de pays existant dans un monde démocratique, à celui décidé par un *Léviathan* bienveillant (maximisant le surplus global). Leur conclusion, confirmée notamment par Goyal et Staal (2003), est univoque : l'équilibre démocratique se caractérise par une fragmentation politique excessive en terme économique. Lors de leur choix, les séparatistes n'internalisent pas les externalités négatives subies par le reste de la population. Helsley et Strange (2000) ont une conclusion similaire : la composition du club constitué de séparatistes résulte d'une maximisation du bien-être des seuls membres. L'entrée dans ce club est régulée, *i.e.* conditionnée à une action minimale. Lorsque cette régulation est votée à la majorité du club, elle peut devenir excessivement stricte. Paradoxalement, cette inefficacité améliore le bien-être collectif (membres et exclus) en réduisant la taille du groupe sécessionniste. D'autres analyses tempèrent néanmoins ces conclusions. Ainsi, Ellingsen (1998) explique comment l'intégration politique fait apparaître une certaine "tyrannie de la majorité". Le choix du bien public peut affecter tant la minorité que le bien-être général se trouve diminué.

Au-delà de ces résultats normatifs, l'optimalité du découpage politique suppose d'apprécier à sa juste valeur la diversité des juridictions politiques. Selon Drèze (1993), cette disparité crée autant d'expériences, exploitables à faible coût, par les autres gouvernements. Inman et Rubinfeld (1997), Oates (1999)... conçoivent le fédéralisme comme un laboratoire pour les autorités publiques. Certaines politiques (assurance chômage, droits à polluer...) ont d'abord été expérimentées au niveau régional avant d'être menées par le gouvernement central<sup>31</sup>. Dans une perspective plus historique, la diversité des juridictions politiques présente quelques avantages. North (1981) considère ainsi la rivalité entre nations européennes dès le XV<sup>ème</sup> siècle comme un avantage comparatif (dans la violence) de l'Occident sur l'Orient. Cette concurrence entre Etats favorisa leur adaptation aux innovations technologiques, qui souvent vinrent de l'Orient (poudre, canon...). Selon Frey et Eichen-  

---

explicite).

<sup>31</sup> La réforme américaine de 1996 apparaît comme un aveu d'échec du gouvernement fédéral en matière d'assistance aux pauvres (Oates (1999)). En conférant une large compétence aux Etats dans ce domaine, cette loi permit de diversifier les tentatives politiques tout en limitant les risques d'échec aux juridictions concernées.

berger (1997), cette diversité explique pour partie l'essor économique de l'Occident<sup>32</sup>. De plus, elle offre un recours possible à certaines décisions politiques. Findlay (1992) cite ainsi l'exemple de C. Colomb, un génois qui vendit son idée à l'Espagne après avoir essayé le refus du Portugal.

Au terme de cette revue de la littérature, il apparaît quelques limites à l'analyse de la fragmentation politique qui sont autant de voies de recherches futures. Outre la question largement ignorée de la coordination des individus nécessaire à une action collective comme la sécession (Olson (1965)), la plupart des auteurs adoptent une démarche en statique comparée, opposant les coûts aux bénéfices de la sécession. Or, la séparation comme l'intégration sont des processus dynamiques. Un développement immédiat est de considérer la croissance économique et son influence sur l'intégration (la séparation) politique (Kempf et Rossignol (2002)<sup>33</sup>). Un second champ d'analyse concerne les modalités de gestion des sécessions telles que le partage des actifs de la juridiction d'origine (Cattoir et Docquier (2000)).

La chute de l'Empire soviétique et la mondialisation des marchés ont sensiblement estompé les avantages intrinsèques des grands pays : défense, vastes marchés domestiques... En revanche, elles ont participé à la prospérité des "petites" nations<sup>34</sup>. Plus homogènes, celles-ci profitent davantage de l'intégration de leur économie dans des blocs régionaux. Aléa de l'Histoire, les frontières politiques semblent devoir subir aujourd'hui le test de leur pertinence économique.

## References

Akerlof G. A., (1997), "Social distance and social decisions", *Econometrica*, 65(5), pp. 1005-1027.

Alesina A., P. Perotti et E. Spolaore, (1995), "Together separately ? Issues on the costs and benefits of political and fiscal unions", *European Economic Review, Papers and Proceedings*, 39(3-4), pp. 751-758.

Alesina A. et E. Spolaore, (1997), "On the number and size of nation", *Quarterly Journal of Economics*, 112(4), pp. 1027-1056.

---

<sup>32</sup> Ces auteurs soulignent que l'unification de l'Italie et de l'Allemagne au cours du XIX<sup>ième</sup> siècle mit fin à une compétition stimulante entre gouvernements, laissant place aux conflits meurtriers entre Etats-Nations du XX<sup>ième</sup> siècle.

<sup>33</sup> Ce travail introduit une nouvelle difficulté, celle de la cohérence temporelle des décisions politiques (Drazen (2002)). La sécession ou l'intégration décidée à un moment donné, demeure-t-elle toujours souhaitable ?

<sup>34</sup> "Little countries, small but perfectly formed", *The Economist*, 3 Janvier 1998.

- Alesina A., Spolaore E. et R. Wacziarg, (2000), "Economic Integration and Political Disintegration", *American Economic Review*, 90(5), pp. 1276-1296.
- Austin D.A., (1993), "Coordinated action in local public goods models : the case of secession without exclusion", *Journal of Public Economics*, 58(2), pp. 235-256.
- Beran H., (1987), *The Consent Theory of Political Obligation*, Londres : Croom Helm.
- Berkowitz D., (1997), "Regional income and secession : Center-periphery relations in emerging market economies", *Regional Science and Urban Economics*, 27(1), pp. 17-45.
- Black D., (1948), "On the rationale of group decision-making", *Journal of Political Economy*, in P. M. Jackson (éd), *The Foundations of Public Finance*, (1996), Elgar Reference Collection, International Library of Critical Writings in Economics, 71, pp. 80-91.
- Bolton P. et G. Roland, (1996), "Distributional conflicts, factor mobility and political integration", *American Economic Review*, 86(2), pp. 99-104.
- Bolton P. et G. Roland, (1997), "The break-up of nations : a political economy analysis", *Quarterly Journal of Economics*, 112(4), pp. 1057-90.
- Bolton P., G. Roland et E. Spolaore, (1996), "Economic theories of the break-up and integration of nations", *European Economic Review*, 40(3-5), pp. 697-705.
- Bordignon M. et S. Brusco, (2001), "Optimal secession rules", *European Economic Review*, 45(10), pp. 1811-1834.
- Brennan, G. et J. M. Buchanan, (2000), *The Reason of Rules: Constitutional Political Economy*, Liberty Fund, Inc. Library of Economics and Liberty, <<http://www.econlib.org/library/Buchanan/buchCv10c0.html>>.
- Buchanan A., (1991), *Secession. The morality of political divorce from Fort Sumter to Lithuania and Quebec*, Boulder : Westview Press.
- Buchanan J. M., (1997), *Post-socialist political economy, Selected Essays*, Cheltenham : Edward Elgar.
- Buchanan J. M. et R. L. Faith, (1987), "Secession and the limits of taxation : towards a theory of internal exit", *American Economic Review*, 77(5), pp. 1023-1031.
- Casella A., (1994), "Trade as engine of political change : a parable", *Economica*, 61, pp. 267-84.
- Casella A., (2001), "The role of market size in the formation of jurisdictions", *Review of Economic Studies*, 68(1), pp. 83-108.
- Casella A. et J.S. Feinstein, (2001), "Public goods in trade : on the formation of markets and political jurisdiction", *International Economic Review*, à paraître.
- Cattoir P. et F. Docquier, (2000), "Debt-sharing and secession : a generational accounting approach", CORE Discussion Paper.
- Chantebout B., (1996), *Droit constitutionnel et science politique*, 13<sup>e</sup> édition, Paris : Armand Colin.
- Cornes R. et T. Sandler, (1986), *The theory of externalities, public goods and club goods*, Cambridge : Cambridge University Press.

- Cremer J. et T. R. Palfrey, (1996), "In or out ? Centralization by majority vote", *European Economic Review*, 40(1), pp.43-60.
- Dieckhoff A., (2000), *La nation dans tous ses Etats, les identités nationales en mouvement*, Paris : Flammarion.
- Dion S., (1995), "The reemergence of secessionism : lessons from Quebec" , in A. Breton, G. Galeotti, P. Salmon et R. Wintrobe (éds), *Nationalism and rationalism*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 116-142.
- Drazen A., (2002), *Political Economy in Macroeconomics*, Princeton University Press, .
- Drèze J., (1993), "Regions of Europe : a feasible status, to be discussed " , *Economic Policy*, 8(17), pp. 265-287.
- Duranton G., (1997), "La nouvelle économie géographique : agglomération et dispersion", *Economie et Prévision*, 131(5), pp. 1-21.
- Eichengreen B. et J. Hagen, (1996), "Federalism, fiscal restraints, and european monetary union", *American Economic Review*, 86, pp. 134-138.
- Ellingsen T., (1998), "Externalities vs internalities : a model of political integration", *Journal of Public Economics*, 68(2), pp. 251-268.
- Enelow J. M. et M. J. Hinich, (1984), *The spatial theory of voting, an introduction*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Esteban J.-M. et D. Ray, (1994), "On the Measurement of Polarization", *Econometrica*, 62(4), pp. 819-51.
- Faini R., G. Galli, P. Gennari et F. Rossi, (1997), "An empirical puzzle : falling migration and growing unemployment differentials among Italian regions", *European Economic Review*, 41(3-5), pp. 571-579.
- Findlay R., (1992), "The roots of divergence : Western economic history in comparative perspective", *American Economic Association Papers and Proceedings*, 82(2), pp. 158-161.
- Frey B. S. et R. Eichenberger, (1997), "FOCJ : creating a single european market for governments", in R. Cocter et D. Schmidtchen, (éds), *Constitutional law and economics of the European Union*, Cheltenham : Edward Elgar, pp. 195-215.
- Friedman D., (1977), "A theory of the size and shape of nations", *Journal of Political Economy*, 85, pp. 59-77.
- Gellner A., (1989), *Nations and nationalisms*, Paris : Payot.
- Goyal S. et K. Staal, (2003), "The political economy of regionalism", *European Economic Review*, à paraître.
- Helsley R. W. et W. C. Strange, (2000), "Social interactions and the institutions of local government", *American Economic Review*, 90(5), pp. 1477-1490.
- Hinich M. J. et M. C. Munger, (1997), *Analytical Politics*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Hirschman A., (1972), *Défection et Prise de parole*, Traduction (1995), Paris : Fayard.
- Hobsbawm E., (1990), *Nations and nationalim since 1780. Programme, myth, reality*, Cambridge : Cambridge University Press, traduction, (1992), *Nations et Nationalisme depuis 1780*, Paris : Gallimard.

- Inman R. P. et D. L. Rubinfeld, (1997), "Rethinking federalism", *Journal of Economic Perspectives*, 11(4), pp. 43-64.
- Jehiel P. et S. Scotchmer, (2001), "Constitutional rules of exclusion in jurisdiction formation", *Review of Economic Studies*, 68(2), pp. 393-413.
- Josselin J. M. et A. Marciano, (1999), "Unitary states and peripheral regions : a model of heterogeneous spatial clubs", *International Review of Law and Economics*, 19(4), pp. 501-511.
- Kempf H. et S. Rossignol, (2002), "Growth, inequality and integration : a political economy analysis", Document de travail EUREQUA.
- Le Breton M. et S. Weber, (2001), "The art of making everybody happy : how to prevent a secession", IMF Working Paper, WP/01/177, 24 p.
- Musgrave R. A., (1997), "Devolution, grants, and fiscal competition", *Journal of Economic Perspectives*, 11(4), pp. 65-72.
- North D., (1981), *Structure and Change in Economic History*, New York : Norton.
- Oates W. E., (1999), "An essay on fiscal federalism", *Journal of Economic Literature*, 37, pp. 1120-1149.
- Olofsgard A., (2002), "Incentives for secession in the presence of mobile ethnic groups", *Journal of Public Economics*, 87(9), pp. 2105-2518.
- Olson M., (1965), *The Logic of Collective Action*, Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Olson M., (1982), *The Rise and Decline of Nations: Economic Growth, Stagflation and Social Rigidities*, New Haven : Yale University Press.
- Papageorgiou Y. Y. et T. R. Smith, (1983), "Agglomeration as local instability of spatially uniform steady-states", *Econometrica*, 51(4), pp. 1109-1119.
- Persson T. et G. Tabellini, (1996), "Federal fiscal constitutions : risk sharing and moral hazard", *Econometrica*, 64(3), pp. 623-646.
- Persson T. et G. Tabellini, (2000), *Political economy : Explaining Economic Policy*, Cambridge : MIT Press.
- Reny, P. J. et M. H. Wooders, (1997), "Credible Threats of Secession, Partnership, and Commonwealths.", *Understanding strategic interaction: Essays in honor of Reinhard Selten*, New York : Springer, pp. 305-12.
- Rosa J., (2000), *Le second Vingtième Siècle*, Paris : Grasset.
- Rota Graziosi G., (2003), "The Theory of 'Internal Exit', a comment on Buchanan and Faith (1987)", *Economics Bulletin*, 8(12), pp. 1-6.
- Rota Graziosi G., (2001), "Une analyse économique de la sécession", *Recherches Economiques de Louvain*, 67(3), pp. 315-348.
- Siroën J.-M., (2002), "Globalisation et taille optimale des Nations", *Revue Française d'Economie*, N° 17, pp. 69-100.
- Tiebout C.M., (1956), "A pure theory of local public economics", *Journal of Political Economy*, 64(5), pp. 416-24.
- Ulen T., (1998), "Secession" in P. Newman (éd), *The New Palgrave Dictionary of Economics and the Law*, New York : Stockton Press, pp. 401-405.

- Volckart O., (2000), "The open constitution and its enemies: competition, rent seeking, and the rise of the modern state", *Journal of Economic Behavior and Organization*, 42, pp. 1-17.
- Weinstock D., (2001), "Constitutionalizing the right to secede", *Journal of Political Philosophy*, 9(2), pp. 182-203.
- Wittman D., (1989), "Why democracies are efficient", *Journal of Political Economy*, pp. 1395-1424.
- Wittman D., (1991), "Nations and states : mergers and acquisitions ; Dissolution and Divorce", *American Economic Association Papers and Proceedings*, 81, pp. 126-129.
- Yarbrough B. et R. Yarbrough, (1998), "Unification and secession : group size and 'escape from lock-in'", *KYKLOS*, 51(2), pp. 171-195.
- Young R., (1995), *La sécession du Québec et l'avenir du Canada*, Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Young R., (1998), "Games of secession" in P. Newman (éd), *The New Palgrave Dictionary of Economics and the Law*, New York : Stockton Press, pp. 183-187.